

Charte sanitaire à l'intention des participants au Foyer et aux Colloques de Cerisy pendant la saison 2020 *(selon les prescriptions des 2 et 14 juin pour le déconfinement)*

Le président de l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy et les co-directeurs du Centre culturel international de Cerisy, après consultation du personnel et information du Conseil d'administration, et avec l'accord du Maire de la commune, ont pris la décision d'**ouvrir la saison cerisyenne à partir du 13 juillet 2020**.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des directives gouvernementales et des stratégies mises en œuvre dans le département de la Manche et en région Normandie afin de limiter les risques de contamination de la COVID 19. La deuxième phase du déconfinement a autorisé l'ouverture des lieux culturels dès lors qu'ils sont en mesure de mettre en place les normes sanitaires prescrites dans les espaces de rencontres et de restauration, mais aussi de s'assurer du respect des gestes barrières de la part des personnes présentes, qu'il s'agisse, pour le Centre culturel, des bénévoles qui en assurent la gestion et l'animation, du personnel d'accueil et de service, ainsi que des adhérents de l'association venant participer aux Colloques et au Foyer de création et d'échanges.

Nous nous y engageons selon les termes qui suivent. Ils prendront en compte les acquis des expériences conduites au mois de juin par les acteurs culturels du département et de la région Normandie.

Le Centre culturel va organiser ses espaces de travail et de restauration en sorte que leurs différents usages respectent les exigences de distanciation physique et de sécurité sanitaire.

À cet effet :

- les capacités d'accueil seront réduites à une quarantaine de personnes simultanément (au lieu de 80 habituellement) afin d'en adapter le nombre aux spécificités des différents espaces du site ;
- dans les espaces communs de circulation (entrées, escaliers, couloirs, y compris dans les salles de restauration pour lesquelles des aménagements sont prévus), le port du masque sera exigé ; dans les autres espaces communs (salles de conférences, salons) et dès lors que les règles de distanciation spatiale seront respectées, il sera recommandé ; dans les véhicules qui transporteront les participants à la gare ou en excursion, il sera exigé ;
- l'utilisation de gels hydroalcooliques, disponibles aux diverses entrées des bâtiments, salles de conférences et de restauration, sera recommandée ;
- des pauses seront organisées régulièrement afin d'aérer les pièces et de prendre le temps d'échanges plus détendus ;
- lorsque le temps sera favorable, certaines activités pourront s'exercer à l'extérieur ;
- le personnel de service contribuera scrupuleusement à l'effort de prévention en renforçant son travail d'entretien des divers bâtiments (chambres, sanitaires, espaces communs) ;
- la dématérialisation des échanges administratifs sera encouragée (délivrance de justificatifs, paiement des séjours et achats de livres, cartes postales...).

Ces modalités doivent permettre d'assurer le bon déroulement de la saison, telle qu'elle a été adaptée. Particulièrement complexes à mettre en œuvre dans un **monument historique**, elles exigeront le **concours responsable** de chacun et de chacune dans le respect des règles sanitaires et tout en préservant les sociabilités cerisyennes.

La responsabilité visée est à la fois collective (celle du lieu qui accueille et de l'équipe qui le dirige avec le concours de ses salariés) **et individuelle** (celle de chaque personne qui, dans les conditions précisées ici, décide de venir à Cerisy).

En d'autres termes, afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement d'ensemble et la sérénité générale, **le concours des participants au bon déroulement de l'activité cerisyenne est requis.**

IL EST DONC DEMANDÉ À CHAQUE PARTICIPANT(E) :

- de s'assurer, avant sa venue, qu'il ne présente aucun symptôme suspect et, une fois sur place, de ne pas hésiter à se manifester en cas de doute, mais aussi de tenir informé le Centre culturel au cas où, à l'issue de son séjour à Cerisy, il développerait un tel symptôme ;
- de respecter strictement les gestes barrières et les modalités de fonctionnement mises en place à Cerisy ;
- de se munir, pour son usage personnel pendant toute la durée de son séjour, d'une quantité suffisante de masques et de gel hydroalcoolique.

Comme toujours, mais encore davantage durant cette année particulièrement difficile, toute l'équipe sera à l'écoute des participants et prendra note des suggestions qu'ils pourront faire chemin faisant, pour apprendre les uns des autres et améliorer les conditions de partage assurant un bon équilibre entre confinement et déconfinement. Ainsi pourrions-nous faire en sorte que perdure et se renouvelle un Cerisy plus sûr, plus solidaire, plus inventif, où l'on peut « penser et vivre avec ensemble ».



Jean-Baptiste de FOUCAULD, président de l'AAPC



Edith HEURGON & Dominique PEYROU,
co-directeurs du CCIC

A retourner au CCIC, 2, Le Château, F – 50210 CERISY LA SALLE

Je m'engage à respecter les mesures sanitaires ci-dessus énoncées :

Nom :

Prénom :

Dates de séjour à Cerisy :

Signature :
